



APPEL À CANDIDATURE **Session 27 E&P – Février 2025**

« S’engager pour le droit au logement dans les Yvelines »

Thématique :
Droit au logement
et à la ville

Pays – département :
France - Yvelines

Présentation du programme d’Échanges et Partenariats

Piloté par Échanges et Partenariats et co-animé avec au moins une association en France spécialisée sur une thématique, ce programme est organisé autour des luttes et mobilisations des réseaux de solidarité internationale. Il a pour but à la fois : d’encourager les jeunes générations qui souhaitent se mobiliser à repenser l’espace politique et leur rôle dans cet espace ; de développer et renforcer les partenariats entre organisations de la société civile en France, en Europe et à l’international.

La mission s’inscrit dans le cadre d’une session collective qui regroupe de 8 à 15 volontaires, partant chacun-e sur une mission différente. Une préparation collective au départ d’un mois ainsi qu’une période de capitalisation au retour de trois semaines sont prévues dans cette mission. La mission est conçue dans le cadre d’un partenariat entre une organisation d’envoi, qui va suivre le/la volontaire pendant toute sa mission, et une association d’accueil, où sera accueillie le/la volontaire au quotidien.

Avant de candidater, merci de consulter la rubrique « S’engager » de notre site internet et notamment ces deux pages :

<http://echanges-partenariats.org/le-programme-dechanges/>

<http://echanges-partenariats.org/les-conditions-pour-partir/>

Blog des volontaires E&P : <http://volontaires.echanges-partenariats.org/>

Présentation des organisations partenaires

- **Organisation d’envoi: association DAL -Droit Au Logement - Fédération nationale**

L’Association Droit Au Logement (DAL) a été créée en 1990, par des familles mal-logées ou sans-logis et des militants associatifs de quartier, dans le 20ème arrondissement de Paris. Depuis 34 ans, et devenu une fédération nationale, son action s’appuie sur l’action collective, facteur indispensable pour établir un rapport de force favorable aux exclus du logement. Le DAL mène un combat en toute indépendance de tout organisme politique ou syndical. Les possibilités de réussites sont néanmoins liées à la mise en place d’un réseau de soutien avec le plus grand nombre de personnalités et d’organisations.

Site internet : <https://www.droitaulogement.org/>

- **Organisation d'accueil : le DAL – Droit Au Logement - Yvelines**

Le DAL Yvelines est une association fondé en 2015 composée de plusieurs centaines d'habitant-es et de 8 collectifs d'habitant-es du logement social et privés, essentiellement concentrés dans les villes et quartiers populaires des Yvelines : Trappes, Les Mureaux, Plaisir, Mantes-la-Jolie, Chanteloup-les-Vignes. Ces collectifs élisent leurs délégué-es et représentant-es auprès des institutions municipales, publiques, et des bailleurs sociaux dans le parc social du logement. Ils sont soutenus dans leur action et en lien permanent avec une équipe composée de salariés et bénévoles du DAL.

Le DAL Yvelines les aide à s'organiser collectivement pour faire valoir leur droit au logement et à la ville en leur assurant des formations juridiques de base, des connaissances et savoir-faire utiles pour accueillir et répondre à toutes les situations rencontrées par les locataires du parc social et privé, afin de mener ensemble des actions permettant l'application du Droit au logement et à la ville pour tous et toutes. Cela passe par la reconnaissance et la valorisation des d'habitant-es et de leurs représentant-es comme acteurs, actrices dans la cité.

L'association participe au soutien administratif et juridique des ménages et personnes mal-logés, aux sans-abris du département victimes de l'habitat indigne, des marchands de sommeil....

Pour en savoir plus: www.droitaulogement.org ; Facebook @Dal Yvelines ; 06.01.10.36.79

Contexte et objectifs de la mission

Le département des Yvelines, bien que l'un des plus riches de France, connaît de fortes inégalités sociales, notamment dans le logement. Beaucoup de demandes de logements sociaux sont en attente, la pression est importante. En 2020, 91 600 foyers bénéficiaient d'une aide au logement, soit 15 % de la population du département, avec une proportion plus élevée d'aides dans le parc locatif public (54 %) comparé à la moyenne nationale (39 %).

Dans ce contexte de forte demande, les expulsions ne sont pas rares. En 2019, 509 ménages ont été expulsés, soit une hausse de 44 % par rapport à dix ans auparavant. L'augmentation des expulsions pour « troubles de jouissance » est particulièrement notable. Un projet de loi en cours d'examen au Sénat pourrait renforcer ces procédures, soulevant des questions sur les droits fondamentaux en mélangeant les juridictions pénales et civiles.

Activités confiées au/à la volontaire

Le/la volontaire participera aux activités suivantes :

- Accueillir et participer à l'accompagnement des personnes adhérentes en procédures d'expulsion lors des permanences hebdomadaires.
- Participer à la synthèse des données recueillies lors des entretiens pour construire une information collective.
- Aider à organiser un cycle de formation, en lien avec les salariés du comité DAL Paris & environs et la Fédération Droit Au Logement.
- Participation à l'organisation de conférences et d'évènements sur le sujet en présence de familles, d'avocats spécialisés et de bénévoles du Droit au logement.
- Participer à l'identification et à la valorisation des lieux et initiatives locales, régionales ou nationales agissant en faveur des droits des locataires et des habitants des quartiers populaires.
- Appuyer avec les membres de l'association la mise en place d'un réseau inter-associatif autour de la question des expulsions locatives.

- Témoigner de son expérience en animant le blog des volontaires E&P avec les autres volontaires de la session, et via les outils de communication du DAL.

Infos pratiques

- **Calendrier et durée de mission**

Préparation/formation à Paris : du 3 au 28 février 2025

Terrain : du 28 février au 29 août 2025

Capitalisation au retour à Paris : du 8 septembre au 1^{er} octobre 2025

Il faut impérativement être disponible sur toute cette période pour postuler.

La durée de mission hebdomadaire est de 35h/semaine, adaptable.

- **Lieux de mission**

De mars à août 2025 : Local du DAL Yvelines, 7 rue Maximilien Robespierre 78370, Plaisir

Siège social de la Fédération Droit Au Logement 29 avenue Ledru-Rollin – 75012 Paris

Mois de février et mois de septembre : la formation et la capitalisation auront lieu dans les locaux d'Echanges et Partenariats au 21 ter rue voltaire 75011 Paris

- **Hébergement**

Pendant les périodes de formation et de capitalisation à Paris (mois de février et de septembre) : si besoin un logement partagé avec les autres volontaires de la session peut être mis à disposition gratuitement.

Pour le reste de la mission à Paris, une aide au logement peut être envisagée en partenariat avec la [Maison des Volontaires](#) sous réserve de places disponibles.

- **Transports et repas**

Pendant la période de la mission : prise en charge des frais de transport – Pass Navigo mensuel ;

Remboursement des frais d'alimentation dans une limite de 7,50€ par journée de présence.

Profil

Aucune formation, compétences particulières, expériences professionnelles ou bénévoles préalables ne sont exigées. La motivation est le seul critère qui sera pris en compte dans le cadre du Service Civique, et donc ici la motivation à participer à un projet en lien avec le droit au logement.

Statut

Cette mission est proposée dans le cadre de l'engagement de service civique, à vous de vérifier votre éligibilité. Pour toute question sur ce statut [consultez le site internet du service civique](#).

Eligibilité

Le Service Civique est ouvert à tous les jeunes entre 16 et 25 ans et élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap :

- Ressortissants français ou d'un État membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen
- Disposant d'un titre de séjour régulier en France effectif depuis plus d'un an ;
- Disposant d'un titre de séjour régulier en France effectif sans condition de durée si vous possédez le statut

d'étudiant étranger, de réfugié ou si vous êtes bénéficiaire de la protection subsidiaire. Les étrangers possédant une carte de séjour pluriannuelle générale délivrée après un premier document de séjour sont également éligibles au dispositif.

Indemnités

504,98 euros sont versés directement par l'Etat chaque mois au volontaire. Un co-financement est versé par E&P d'un montant de 114,85 euros par mois.

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 114,85 euros par mois.

Pour candidater

Si vous êtes intéressé-e par cette mission, merci d'envoyer dès que possible un CV et lettre de motivation au format PDF, par mail à missions@echanges-partenariats.org avec en objet « mission DAL Yvelines ».

Petits conseils pour écrire votre lettre de motivation :

- nous voulons savoir pourquoi vous souhaitez vous engager dans une mission de solidarité, dans le cadre proposé par E&P et ses partenaires. Pourquoi souhaitez-vous vous engager sur cette mission en particulier, qu'est-ce qui fait écho dans votre parcours et/ou vos questionnements, comment vous vous projetez dans cette mission ?
- ne répétez pas les infos déjà écrites dans votre CV : ce ne sont pas vos compétences qui vont déterminer notre choix mais votre motivation et votre compréhension des enjeux de la mission.

Nous sommes disponibles par mail ou téléphone (07.57.48.43.78) si vous avez des questions.

Le processus de recrutement peut parfois être long ; nous reviendrons vers vous dans tous les cas pour vous donner une réponse.

Merci à vous pour le temps dédié !